

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2022

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4890)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 2

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 3 BIS ?

Alinéa 4

Supprimer les mots :

ou titulaires ou ayant été titulaires du contrat prévu à l'article L. 222-5-2-1 du même code,

et les mots :

ou de ce contrat

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.